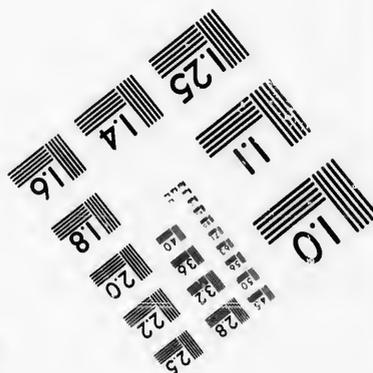
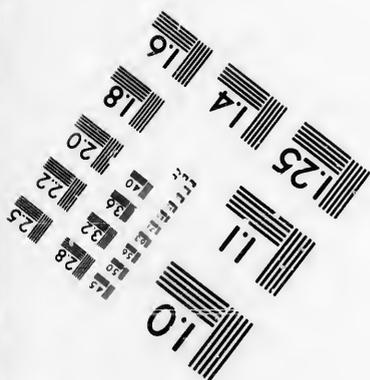
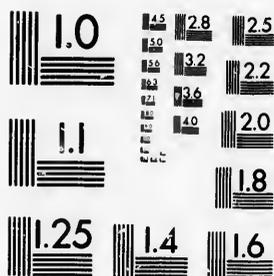


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

28  
32  
36  
20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 4 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

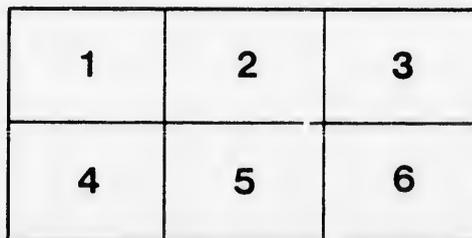
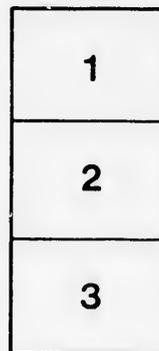
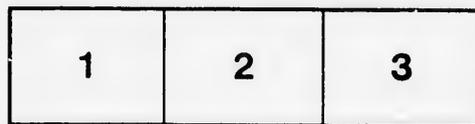
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

17  
MONTREAL 1 Août 1875.

M

En Mars 1874, la S. Cong. du St. office fut consultée par rapport à nos Sociétés de construction, afin de savoir au juste ce qu'il faut en penser et comment il faut les traiter. Le 30 Juin dernier, S. Em. le Card. Franchi, Préf. de la S. C. de la Prop. m'adressa une lettre dans laquelle on lit le paragraphe suivant : *Dilata et scribatur R. P. D Episcopo, qui transmittat exemplar statutorum societatis de qua agitur, et referat quae sit circa ipsam communis opinio praesertim pene personas honestas et bene moratas, et qui valor attribui soleat pecunie in contractibus qui fiunt in iis locis.*

Je me ferai un devoir de transmettre à Son Eminence les documents qu'elle me demande.

Mais avant de lui répondre sur ce qu'Elle me demande par ces termes *Referat quae sit, &c.*, je sens le besoin d'avoir plus de renseignements là-dessus que je n'en ai.

En conséquence, je prie vous

que vous voudrez bien consulter, de me donner votre opinion, afin de savoir ce que vous en pensez. Je désire que votre réponse soit donnée avant le 1er Octobre prochain.

Veuillez bien me croire,

M

Votre très-humb. et ob. serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

---

## CONSULTATION.

S. E. MGR. SIMEONI

Sec. de la S. C. de la Prop., etc., etc. etc.

Monseigneur,

A la suite de l'incendie qui détruisit, en 1852, une grande partie de la Cité de Montréal, la Législature du Canada autorisa, sous le nom de "Sociétés de Construction," des compagnies de Prêt.

Ces compagnies avaient pour but unique de prêter, au taux de 6 à 8 par cent par an (ou à peu près), aux incendiés, la somme d'argent nécessaire pour rebâtir, sur les terrains qu'ils possédaient à Montréal, les édifices qui avaient été détruits, pendant le dit incendie.

Ces compagnies exigeaient alors des emprunteurs, 1o. Une hypothèque sur le terrain. 2o. Que la construction se fit dans un temps déterminé. 3o. Que l'édifice à construire fût assuré à quelque bon Bureau d'Assurance. 4o. que le capital prêté fût remboursé par des paiements partiels de chaque semaine. 5o. Que l'emprunteur payât, outre le dit taux de *six à huit par cent* (comme dit plus haut), une amende *d'un ou deux par cent*, (à peu près), chaque fois que, pour *une raison quelconque*, l'emprunteur ne paierait pas, au jour fixé, dans chaque semaine, la part du capital emprunté, comme il a déjà été dit. Plus tard, la Législature autorisa ces compagnies, (tout en conservant à peu près

les mêmes réglemens, au moins quant au paiements hebdomadaires et aux amendes), à étendre leurs affaires à toutes sortes de personnes, en sorte qu'elles devinrent dès lors, à proprement parler, des *Sociétés de Prêt*, sous la dénomination de "*Sociétés de Construction*."

Depuis ce moment, ces *Sociétés* reçoivent aussi des dépôts au taux de *six à huit par cent*, sans donner, toutefois, au déposant, d'autre garantie que l'honnêteté et l'honorabilité des gérants de ces *Sociétés*.

Mais le but principal de ces *Sociétés* aujourd'hui est surtout de *prêter* à quiconque donne de bonnes garanties qu'il remboursera le montant emprunté, d'après les *réglemens* de la *Société*.

Un de ces réglemens fixe *huit par cent* par an, comme *minimum* du taux que l'emprunteur aura à payer hebdomadairement et à jour déterminé outre les *amendes*, comme dit plus haut. En sorte que ces *Sociétés* perçoivent, généralement parlant, des profits au taux de *quinze à vingt par cent*, par an, sur les capitaux prêtés, soit parceque l'emprunt aura même été fixé à ce taux, par une convention expresse, soit parceque l'emprunteur aura encouru des *amendes*, qu'il aurait ou n'aurait pas pu éviter d'encourir.

Dans la Province de Québec, le *taux légal* de l'intérêt, pour prêts, est de *six par cent par an*.

Maintenant j'ai l'honneur de prier humblement Votre Excellence de vouloir bien me faire donner une réponse aux doutes suivants :

1o. Est-il permis d'entrer actuellement dans ces *Sociétés de Construction* et d'en faire partie ?

2o. Ceux qui jusqu'ici ont fait partie de ces *Sociétés*, peuvent-ils, en conscience, continuer encore d'en faire partie ?

3o. Est-il permis de déposer ses fonds dans ces *Sociétés* de la même manière qu'on le fait dans les Banques d'Épargne, dans les Compagnies de chemin de fer, les Compagnies de navigation, ou autres sociétés du même genre,

vu que l'on y perçoit un intérêt plus élevé, quoique l'on soit d'avis que peut-être ces *Sociétés* font, avec les fonds déposés, des prêts ruineux pour la plupart des emprunteurs ?

Je suppose ici que le *déposant* ne prend aucune part à l'administration des affaires de la *Société*.

Dans l'espoir que mon présent exposé sera accueilli avec toute la bienveillance dont j'ai besoin et que je sollicite humblement,

J'ai l'honneur de demeurer,

Avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence,

Rome, ce 9 Mars 1874.

Le très-humble et très-dévoué Serviteur,

(Signé) J. DESAUTELS, V. G.

---

